

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT ET UN FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, PREVOST Anne-Marie, MARCEL Marie-Hélène

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, CHARLES Gilles, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, JUBERT Patrick, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, LECONTE Yves-Robert

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. CAPPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, VIOLLETTE Paul, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, GAWLIK Jérémy, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BENONY Miguel

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé :

Membres représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation

15 février 2024

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine privé

Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme

La Communauté de communes Avre Luce Noye a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en date du 27 septembre 2023 par la société Soledra, entreprise du groupe local Lhotellier en vue de l'occupation d'une parcelle située sur la zone d'activités du Val de Noye à Ailly-sur-Noye, propriété CCALN, pour le développement, l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Cette parcelle d'une surface totale de 14 470 m² est située en bordure de la ligne SNCF, est enclavée et difficile à commercialiser. L'implantation d'une centrale solaire permettrait de valoriser ce foncier sur 10 000 m², d'accroître l'attractivité du territoire, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette procédure de publicité et de sélection préalable vise à porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'assurer une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence. La durée de l'avis de publicité est d'un mois (diffusion site internet de la CCALN et Picardie La Gazette).

Les tiers souhaitant se manifester devront adresser leur dossier de candidature au Président de la CCALN. La CCALN procédera à la sélection selon les critères suivants : capacités et références du candidat, critères techniques, critères économiques et critères territoriaux.

A la suite de la procédure de sélection, la CCALN mettra le foncier à disposition du lauréat via un bail emphytéotique pour une durée de 20 ans moyennant le paiement d'une redevance annuelle. En amont, une mise à disposition préalable et la signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de trois ans permettra au candidat de réaliser les études de faisabilité ainsi que d'obtenir les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 41 Contre : 6 Mmes Patrice-Bourdelle, Douay, Ménard, Mrs. Durand, Lavoine, Mianné, Abstentions : 2 Mrs Lecointe, Beaumont) le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique Tourisme à diffuser cet avis de publicité,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique Tourisme à poursuivre l'accompagnement des projets de développement de centrales solaires sur le territoire de la CCALN,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique Tourisme à signer tous les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 26/02/24
Affiché le 27/02/24

Fait et délibéré, le 21 février 2024

à Fransures

Le Président,

Alain DOVERGNE

